



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 28 mai 2019

Martine Comtois
Vice-Présidente
Affaires corporatives
Secrétaire générale

**Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2019-2020-009D**

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 25 avril par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

« Le temps supplémentaire (coût total) effectué par les cadres et les employés de la SAQ lors de l'exercice 2018-2019 ainsi que le nombre d'heures effectuées durant cette même période selon les différents groupes d'employés et les montants touchés. Les raisons évoquées par la SAQ pour justifier le recours au temps supplémentaire ainsi que le nombre d'employés de l'entreprise qui ont eu droit à ce type de rémunération ».

En réponse à votre demande, nous vous informons que, pour l'exercice financier 2018-2019, 4677 employés ont effectué du temps supplémentaire. Cette situation s'explique notamment par l'ouverture des succursales de la SAQ lors des journées de grève et la mise en place de la Société québécoise du cannabis.

Vous trouverez ci-après un tableau faisant état des montants payés aux différentes catégories d'employés de la SAQ à ce titre :

Catégorie	2018-2019
Cadre	1 371 861 \$
Personnel non syndiqué	109 395 \$
Syndicat des employés de magasins et de bureaux (SEMB)	6 964 962 \$
Syndicat du personnel technique et professionnel (SPTP)	1 310 728 \$
Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Société des alcools du Québec (STTSAQ)	4 348 914 \$

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

La Responsable à l'information

[REDACTED]

Martine Comtois

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

7500, rue Tellier, Montréal (Québec) H1N 3W5 Tél. : (514) 254-6000 poste 6645
m.comtois@saq.qc.ca